



Commission paritaire nationale  
de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
de la Pharmacie d'officine

[www.cpnefp-pharmacie.org](http://www.cpnefp-pharmacie.org)

## DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 05 juillet 2018 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

### **CQP dermo cosmétique pharmaceutique**

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **SAINTE-CLOTILDE A SAINT DENIS DE LA REUNION (974)** à :

ALPOU Samirah  
BABEF épouse MARIANNE dit GERARD Leïla  
COJINDEVEL Marie-Jessie [avec les félicitations du jury]  
DAMOUR Emeline [avec les félicitations du jury]  
DEURVEILHER Ophélie  
DE GUIGNÉ épouse TAOCHY Marie [avec les félicitations du jury]  
HOAREAU Manuella [avec les félicitations du jury]  
JULIE Marie

Fait à Paris, le 05 juillet 2018,  
la présidente du jury,

  


Christelle DEGRELLE

Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.